

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19, les plans d'études peuvent connaître les adaptations suivantes en cours de semestre :

- Possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <-> à distance, synchrone <-> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- Adaptation des modalités d'évaluation, sans induire des dérogations aux Règlements d'études (oral <-> écrit, examen <-> validation, travail individuel <-> travail en groupe, travail pratique <-> travail théorique, évaluation en présence <-> évaluation en ligne, etc.)
- Modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiants sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études et le fil d'infos étudiants du site de l'Ecole de droit.

Année 2021 / 2022

Plan d'études à temps partiel, du Baccalauréat universitaire en droit "2019"

Matières

Enseignant-e-s

Autonne	Printemps	Heures de cours	Crédits ECTS	Coefficients	Examens
---------	-----------	-----------------	--------------	--------------	---------

Module 1

Enseignements obligatoires pour un total de 60 crédits ECTS :

Sous-module 1

Droit civil I	Ph. Meier	3	9	1,5	E
Histoire du droit I	D. Tappy / A. Péroz	3	6	1	O
Introduction au droit/Méthodologie	O. Ammann / A. Papaux	3	9	1,5	O
Langue juridique allemande	B. Hummer	2	3	0,5	Vén
Introduction à l'économie politique	C. Thoeni	2	3	0,5	E

Sous-module 2

Droit constitutionnel I	S. Baume / V. Boillet / V. Martenet	3	9	1,5	E
Droit des obligations I	L. Bieri / A.C. Fornage	2	6	1	E
Droit et pratique comptable	Y. Darbellay	2	3	0,5	E
Droit international public	E. Schmid / A. Ziegler	2	6	1	E
Droit pénal I	C. Perrier / N. Dongois*	2	6	1	E

Module 2

Enseignements obligatoires pour un total de 57 crédits ECTS :

Sous-module 1

Droit administratif général	T. Largey	3	8	1,5	E
Droit civil II	Ph. Meier / D. Piotet	3	8	1,5	E
Droit pénal II	A. Macaluso / C. Perrier / N. Dongois	4	6	1	O
Fondements romains de droit privé	Hj. Peter	6	6	1	O

Sous-module 2

Droit constitutionnel II	V. Boillet / V. Martenet	3	8	1,5	E
Droit des obligations II	A. Morin / S. Friant*	4	9	1,5	E
Droit social (ou) Droit social en allemand	B. Hummer / R. Wyler / S. Pétremand / P. Dietschy*	4	6	1	O
Organisation judiciaire et procédures	D. Tappy / Y. Diagne*	4	6	1	O

Module 3

Enseignements obligatoires, travail personnel et une option pour un total de 63 crédits ECTS :

Sous-module 1

Droit civil III	D. Piotet / B. Verrey*	3	8	1,5	O
Droit commercial	D. Canapa / JL. Chenuaux	3	8	1,5	E
Droit des contrats spéciaux	L. Bieri	2	6	1	O
Droit des poursuites et faillites	Hj. Peter / E. Muster*	4	6	1	O

1 seule option doit être choisie parmi celles-ci :

Comptabilité renforcée	infos à venir	2	3	0,5	E
Fondements communs des droits européens (Droit des obligations ou Droits réels+ successions)	Hj. Peter	2	3	0,5	O
Histoire du droit II	D. Tappy	2	3	0,5	O
Introduction à la criminologie	M. Aebi	2	3	0,5	E
Introduction à la sociologie du droit	S. Baume	2	3	0,5	E
Psychiatrie légale	Ph. Delacrausaz	2	3	0,5	O
Science forensique: "Typologie des traces"	A. Bécue	2	3	0,5	E
Transformation numérique du droit et de sa pratique	Ph. Gilliéron	2	3	0,5	TBC

Sous-module 2

Droit de l'Union européenne	F. Maiani	4	6	1	E
Droit fiscal	V. Chand / R. Danon	4	6	1	E
Droit international privé et Droit comparé	A. Bonomi / E. Lein	6	8	1,5	O
Philosophie du droit	A. Papaux	4	6	1	O
Méthodologie, argumentation et rédaction juridiques	C. Lombardini / G. Geissbühler	2	3	0,5	Vcn
Travail personnel de fin d'études		2	3		V

* = travaux pratiques

** = remplacement de l'enseignant, comme mentionné dans le descriptif du cours

Les cours peuvent être complétés par des heures des travaux pratiques qui ne donnent pas droit à l'attribution de crédits ECTS distincts de ceux attribués pour les cours de la discipline correspondante.